



PRÊT USURAIRES DANS LA MAISON COMMUNALE DE KALAMU. UNE PRATIQUE DE LA PAUPÉRISATION DES AGENTS DE L'ÉTAT

Aimé DUNGU BOLA

Université Catholique OMNIA OMNIBUS, Ville Province de Kinshasa, RDC

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.19115860>

Résumé

La complexité à analyser le commerce des prêts usuraires relève de la difficulté à définir le type de négociation. Le prêt usuraire se définit comme une créance entre particulier, impliquant toujours des intérêts abusifs. Il est interdit mais il dépanne ceux qui peuvent difficilement recourir aux établissements financiers publics classiques dont le taux d'intérêt varie généralement par an et non par mois.

La pauvreté chronique et grandissante explique cette spirale d'endettement en raison de la crise qui se sévit le pays à tout point de vue. Il s'avère qu'après analyse des données, la situation de la catégorie des agents qui pratiquent l'usure nous permet de nous rendre compte de la paupérisation de ceux-ci.

Mots clés : Prêt usuraire, usure, pauvreté, agent de l'Etat.

Abstract

The complexity of analyzing the usurious loan market stems from the difficulty in defining the type of transaction. A usurious loan is defined as a private debt involving excessively high interest rates. Although prohibited, it serves as a temporary solution for those who have limited

access to conventional public financial institutions, whose interest rates are generally calculated annually rather than monthly.

Chronic and increasing poverty explains this spiral of indebtedness, given the pervasive crises affecting the country in every respect. Analysis of the data shows that the category of agents who engage in usury experience significant impoverishment.

Keywords: Usurious loan, usury, poverty, state agent.

I. Introduction

Le phénomène des usuriers n'est pas nouveau. Ces dernières années, il est monté en puissance dans la maison communale de Kalamu, le principale ned où les usuriers couvrent les fonctionnaires et agent de l'Etat.

Le prêt usuraire peut être défini comme étant prêt où toute convention dissimulant un prêt d'argent consiste à un taux extrêmement élevé et illégal d'intérêt (chauvand, E, 1984).

Ce genre de prêt procède d'un ménage selon lequel pour 100 000 F prêtés, le créancier en demande 25, 50 ou 100 de plus à la fin de chaque mois et le moment venu la dette n'aura que le débiteur paie infiniment plus que ce qu'il a emprunté au départ.

Le prêt usuraire se reconnait comme infraction au code criminel lorsque le taux effectif exigé excède un taux annuel de 60 %.

Malheureusement les forces de l'ordre qui invitent ce commerce du prêt se contentent de confirmer l'absence des bons vols. Les services de police ne considèrent pas le prêt à usure comme un problème social en soi, sauf lorsque cette activité est exercée par un type particulier d'individus notamment dans le milieu défini, notamment lorsque le créancier se révèle une source significative de revenu pour une organisation (chaud, F, 2000).

Le souci pour tout employeur, l'État en l'occurrence, est de protéger ses employés en leur octroyant un salaire décent qui les mettront à l'abri de toutes les sollicitations, à toutes les convoitises. Si cela est la logique des employeurs, alors pourquoi certains agents œuvrant dans l'exécutif public ne vivent pas décemment ?

Il importe de nous enquérir sur la situation actuelle des agents de l'État. Le problème de la paupérisation des agents soulève des interrogations dans la plupart des foyers ; elle nous préoccupe également notamment :

- Pourquoi les agents de l'État sont-ils dans la pratique du prêt usuraire et quelles en sont les conséquences ?

Cette considération nous inspire l'hypothèse selon laquelle l'absence d'un salaire minimum interprofessionnel garanti serait à la base de la pratique du prêt usuraire.

L'appauvrissement continu des agents serait l'une des conséquences du prêt usuraire.

L'objectif visé dans cette recherche est de savoir à travers les données récoltées à la maison communale de Kalamu entre 2017-2021 si les agents du secteur public sont dans la pratique du prêt usuraire.

Nous nous proposons de mettre en parallèle la situation des agents du secteur public, particulièrement les agents œuvrant dans la maison communale de Kalamu, avec leurs différents secteurs d'activités professionnelles.

I.1. Définition des concepts

I.1.1. Usure

Dans son acception moderne, l'usure signifie l'intérêt ou le profit qu'on exige de l'argent prêté au-dessus du taux fixé par la loi ou établi par l'usage en matière de commerce. Dans cette étude l'usure consiste à exiger au débiteur d'un capital un taux supérieur au taux d'intérêt communément admis par l'usage ou au taux d'intérêt légal.

Le taux de l'usure est défini par l'Etat ou bien par les coutumes (LAPIDU, S.A, 1998).

Lorsque nous analysons la pratique de l'usure, nous rencontrons les acteurs, les personnes physiques et morales évoluant dans le Secteur de la vente à crédit.

Les prêts usuraires sont alors effectués par les congolais et les étrangers. Il s'agit dans la plupart de cas des magasins exerçant dans l'informel appartiennent à des individus et des familles. Lorsque le client vient emprunter de l'agent, l'opérateur de le lui donne selon sa demande et va rembourser à la paie. Il se fait que le taux de remboursement est souvent environs 50%, 75% et même 100% du montant emprunté. Plus les échéances fixées ne sont pas respectées, plus les débiteurs voient les taux d'intérêts remis à la hausse.

1.2. Paupérisation

La paupérisation est l'appauvrissement continu d'un individu ou d'un groupe d'individu et parfois d'une classe sociale.

Il peut être espogé pour qualifier une politique économique ou un modèle de société, ayant pour conséquence de renforcer la précarité des conditions de vie des personnes les plus défavorisées (MVENG, T, 2001) .

La paupérisation ne peut s'évaluer que par référence au standard de vie et aux exigences d'une société donnée (CALVEZ, J, 1956).

Pour Karl Max, le surpeuplement n'est qu'un résultat de la propriété privée et de l'accumulation du capital. Le régime capitaliste est incapable d'employer toute la population de sorte que l'année de survie des travailleurs pèse sur les salaires et accélère la paupérisation.

La paupérisation absolue, est l'abaissement effectif de la part absolue du revenu national qui va aux salaires. Pour les travailleurs, elle se manifeste comme conséquence d'une baisse du salaire réel ou plus brutalement par la perte de l'emploi.

La paupérisation est un phénomène ne quantitatif qui peut toucher des individus de plusieurs classes, mais qui peut devenir qualitatif, une paupérisation brutale de couches petites bourgeoises peut les prolétarianiser.

La paupérisation relative se constate dans l'écart qui existe entre le salaire réel susceptible de s'accroître selon les périodes et le salaire économiquement possible, auquel le travailleur peut légitimement possible, auquel prétendre.

Il s'agit d'un accroissement de la pauvreté relative à d'autres couches sociales, c'est-à-dire l'accroissement des inégalités sociales. En particulier, dans la société capitaliste, la paupérisation relative est un phénomène constamment observé.

Selon une interprétation chez les marxistes, l'idée de Marx était que le capitaliste engendre une tendance à la paupérisation absolue.

Dans cette vision, remettre en cause la paupérisation absolue est apparente à du révisionnisme droitier, puis que cela signifierait nier que le capitalisme est devenu incapable de développer les forces productives.

1.3. Agent de l'Etat (CHAPUS, R, 2007)

C'est une expression globalisante. En effet, quand bien même les agents de la force publique (armée, police, agents de services de renseignements) sont considérés comme agents de l'Etat Congolais, dans

le cadre de ce travail, ce sont des agents civils de l'Etat, fonctionnaires et contractuels en service dans l'administration publique qui nous intéressent.

La loi n°12/013 du 15 Juillet 2016, définit l'agent de l'Etat comme un agent de carrière des services publics de l'Etat, une personne nommée à un grade de la hiérarchie administrative pour occuper un emploi permanent budgétairement prévu dans les services publics (Loi n° 12/013).

Il s'agit des agents des services administratifs ci-après ; l'administration attachée à la présidence de la République, l'administration rattachée aux services de la primature, l'administration de la cours constitutionnelle et du parquet général près de la cours constitutionnelle, l'administration des ministères ; l'administration des juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administration de la cour des comptes : L'administration des services concentrés de l'administration centrale du pouvoir central en province et au niveau des entités territoriales décentralisées ; l'administration de la Chancellerie des ordres Nationaux ; l'administration de l'Agence Nationale de Renseignements ; l'administration de la Direction générale des migrations ; le personnel civil des Forces armées de la République Démocratique du Congo ; le personnel civil de la Police Nationale, ce sont ces concepts qui nous facilitent la compréhension de ce texte.

II. Méthodologie de l'étude

2.1 Méthodes, techniques, et populations

Dans une recherche scientifique, il est question de déterminer les méthodes et les techniques utilisées pour la récolte des données. Dans cette partie de notre recherche, nous déterminons la population et l'échantillon de notre étude avant de présenter, analyser et interpréter les résultats.

Ainsi, nous avons utilisé la méthode d'enquête par questionnaire ; la technique documentaire nous a aidés à consulter les documents et les études existantes en vue de recueillir les informations et les données nécessaires dont on a besoin.

Pour ce faire, la population de notre étude est constituée des agents de l'État œuvrant dans la maison communale de Kalamu. Notre échantillon aléatoire était de 30 personnes tiré au hasard. Tous les membres de la population accessible ont une chance égale et indépendante d'être choisis.

II.2. Caractéristique de notre échantillon d'étude

Nous présentons ci-après les différentes caractéristiques de notre échantillon suivant ; le sexe, le niveau d'étude et la profession.

Tableau 1. Répartition des enquêtés selon le sexe

Sexe	Fréquences	Pourcentage
Masculin	40	80
Féminin	10	20
Total	50	100

Source : Notre enquête sur terrain

Il ressort de ce tableau que la majorité de nos enquêtés sont du sexe masculin, 40 enquêtés soit 80% et 10 enquêtés de sexe féminin soit 20%.

Tableau 2. Répartition des enquêtés selon le niveau d'étude

Niveau d'étude	Fréquences	Pourcentage
Primaire	5	10
Secondaire	15	30
Universitaire	30	60
Total	50	100

Source : Notre enquête sur terrain

En lisant ce tableau, nous constatons que notre échantillon comprend 30 enquêtés de niveau universitaire soit 60%, 15 enquêtés de niveau secondaire soit 30%, 5 enquêtés de niveau primaire soit 10%.

Tableau 3. Répartition des enquêtés selon la profession

Profession	Fréquences	Pourcentage
Fonctionnaire	50	100
Total	50	100

Source : Notre enquête sur terrain

En lisant ce tableau, nous constatons que la profession la plus représentée est celle des fonctionnaires dont 50 enquêtés soit 100%.

II.3. Analyse des résultats

Nous présentons les résultats selon les différentes questions.

Question 4. Etes-vous disposé à cesser avec le prêt usuraire?

Tableau 4. Opinions des enquêtés selon la cessation de la pratique usuraire

Réponses	Fréquences	Pourcentage
En cas de cessation de retard des paies		
En cas d'application d'un SMIG	50	100
Total	50	100

Source : Notre enquête sur terrain

En se référant au tableau 7, 50 enquêtés soit 100% reconnaissent être dans le prêt usuraire suite à un salaire insuffisant et qui qu'ils pensent cesser avec le prêt usuraire si l'Etat applique un salaire minimum interprofessionnel garantie.

Question 2. Avez-vous déjà bénéficié des services d'usurier ?

Tableau 5. Opinion des enquêtés bénéficiaires du prêt usuraire

Réponses	Fréquences	Pourcentage
Oui	45	90
Non	5	10
Total	50	100

Source : Notre enquête sur terrain

Ce tableau nous indique que 45 enquêtés soit 90% ont déjà bénéficié de prêt usuraire contre 5 enquêtés soit 10% qui n'ont pas bénéficié du prêt usuraire.

Question 3. Pourquoi pratiquez-vous dans le prêt dans le prêt usuraire ?

Tableau 6. Opinion des enquêtés sur la construction d'une maison à partir de frais usu

Réponses	Fréquences	Pourcentage
Salaire insuffisant	50	100
Retard paiement salaire	-	-
Total	50	100

Source : Notre enquête sur terrain

Le tableau ci-dessus nous indique que 50 enquêtés soit 100% reconnaissent être dans le prêt usuraire suite à un salaire insuffisant, c'est-à-dire l'absence d'un salaire qui garantit l'avenir.

Question 5. Avez-vous construit une maison à partir des frais usuraires ?

Tableau 6. Opinion des enquêtés sur la construction d'une maison à partir de frais usuraire

Réponses	Fréquences	Pourcentage
Oui	5	10
Non	45	90
Total	50	100

Source : Notre enquête sur terrain

En lisant le tableau, nous constatons que 45 enquêtés soit 90% n'ont pas construit une maison à partir de frais usuraire alors que 5 enquêtés soit 10% disposent des maisons à partir de frais usuraires.

Question 6. Honorez-vous facilement votre loyer

Tableau 6. Opinion des enquêtés sur le paiement du loyer

Réponses	Fréquences	Pourcentage
Oui	5	10
Non	45	90
Total	50	100

Source : Notre enquête sur terrain

Le tableau nous indique que 45 enquêtés soit 90% ne paient pas facilement le loyer contre 5 enquêtés soit 10% n'ont pas de problèmes de loyer.

Question 7. Payez-vous facilement les frais scolaire des enfants ?

Tableau 7. Opinion des enquêtés sur le paiement des frais scolaires des enfants

Réponses	Fréquences	Pourcentage
Oui	-	-
Non	50	100
Total	50	100

Source : Notre enquête sur terrain

Le tableau ci-après indique que 50 personnes soit 100% ne sont pas à mesure de payer les frais scolaire des enfants.

Question 8. Accédez-vous facilement aux soins de santé ?

Tableau 7. Opinion des enquêtés sur l'accès aux soins de santé

Réponses	Fréquences	Pourcentage
Oui	-	-
Non	50	100
Total	50	100

Source : Notre enquête sur terrain

Ce tableau nous indique que 50 enquêtés, soit 100% n'accèdent pas facilement aux soins de santé.

L'opinion des agents de l'Etat œuvrant dans la maison communale de Kalamu sur le prêt usuraire n'est pas favorable car ce type de prêt ne les aide pas à pourvoir les bien-etre de leurs familles.

Nous confirmons alors l'hypothèse selon laquelle, l'absence d'un salaire minimum interprofessionnel garantie est à la base de la pratique de prêt usuraire. La paupérisation des agents est l'une de conséquences de prêt usuraire.

III. Discussion des résultats

L'analyse des données récoltées auprès des 50 agents civils de l'État œuvrant dans la maison communale de Kalamu révèle plusieurs constats importants sur la pratique du prêt usuraire et ses effets socio-économiques. Ces résultats permettent de confronter les données empiriques aux cadres théoriques de la paupérisation et de l'économie informelle.

3.1. Pratique généralisée du prêt usuraire

Les résultats montrent que 100 % des enquêtés recourent au prêt usuraire en raison de leur salaire insuffisant. Cette dépendance au crédit informel confirme la thèse selon laquelle les mécanismes d'usure apparaissent dans les contextes où les structures financières formelles sont inaccessibles ou inefficaces (Chauvand, 1984). Les prêts usuraires, bien que prohibés, deviennent un mécanisme de survie pour les agents confrontés à la précarité économique.

De plus, 90 % des enquêtés ont déjà bénéficié des services d'un usurier, illustrant l'ampleur de la dépendance et la généralisation de cette pratique au sein de la maison communale. Cette situation s'aligne avec la définition de l'usure comme un prêt avec intérêts excessifs, au-delà du taux légal ou socialement acceptable, qui conduit à l'endettement chronique (Lapido, 1998).

3.2. Salaire insuffisant comme cause principale

Tous les enquêtés (100 %) ont indiqué que l'insuffisance de leur salaire explique leur recours au prêt usuraire. Cela appuie l'hypothèse selon laquelle l'absence d'un salaire minimum interprofessionnel garanti est un facteur déterminant de la pratique de l'usure.

Cette situation rejoint l'analyse de MVENG (2001), selon laquelle la pauvreté chronique pousse les individus à recourir à des mécanismes informels pour subvenir à leurs besoins, malgré le risque d'appauvrissement accru. Ainsi, le prêt usuraire n'est pas seulement une pratique financière ; il est le symptôme d'une insuffisance structurelle du revenu et d'une fragilité institutionnelle.

3.3. Paupérisation et incapacité à couvrir les besoins essentiels

Les données révèlent que :

- 90 % des enquêtés ont des difficultés à honorer leur loyer ;
- 100 % ne peuvent payer les frais scolaires de leurs enfants ;
- 100 % n'accèdent pas facilement aux soins de santé.

Ces résultats confirment que le recours aux prêts usuraires aggrave la paupérisation. Selon Calvez (1956), la paupérisation est mesurée par rapport aux standards de vie d'une société donnée, et elle se manifeste lorsque les individus ne peuvent satisfaire les besoins essentiels. Ici, la pratique de l'usure conduit à une paupérisation absolue des agents, en réduisant leur capacité à maintenir un niveau de vie décent, ce qui rejoint l'interprétation marxiste de la tendance à la paupérisation dans le système capitaliste (Marx, cité par MVENG, 2001).

3.4. Attitudes et perspectives vis-à-vis du prêt usuraire

L'ensemble des enquêtés a exprimé leur disposition à cesser la pratique si un salaire minimum interprofessionnel était garanti. Cela montre que la perception des agents est négative vis-à-vis de l'usure : ils reconnaissent les effets délétères sur leur bien-être et celui de leur famille.

Cette observation illustre le principe théorique selon lequel la paupérisation est souvent renforcée par des structures économiques qui limitent le pouvoir d'achat des travailleurs, et que les agents subissent plutôt qu'ils ne choisissent l'usure (Chapus, 2007). Elle confirme également la nécessité de politiques salariales pour limiter la dépendance aux pratiques financières informelles.

3.5. Implications sociales et économiques

L'étude met en lumière plusieurs implications :

1. Endettement chronique : le recours régulier à l'usure génère une dette croissante, souvent ingérable.
2. Détérioration du niveau de vie : les agents vivent dans la précarité malgré leur emploi public, illustrant une paupérisation relative et absolue (Calvez, 1956 ; MVENG, 2001).
3. Fragilité des agents de l'État : le système salarial ne permet pas de sécuriser les besoins essentiels, renforçant la vulnérabilité socio-économique.
4. Besoins en politiques publiques : l'étude confirme la nécessité d'un salaire minimum garanti et de systèmes de crédit social pour réduire la dépendance aux usuriers, conformément aux recommandations de Lapidu (1998) sur la régulation des prêts pour protéger les populations vulnérables.

3.6. Synthèse

En résumé :

- Le prêt usuraire est largement répandu parmi les agents de la maison communale de Kalamu et résulte principalement de contraintes économiques et salariales.
- La pratique accentue la paupérisation absolue et relative, affectant la capacité des agents à subvenir à leurs besoins essentiels.
- Les agents sont conscients des risques mais restent contraints par leur situation socio-économique, ce qui souligne le lien direct entre politique salariale insuffisante et recours à l'usure.

Cette discussion montre que pour rompre le cercle vicieux de l'endettement et de la paupérisation, il est impératif de mettre en place des alternatives financières sûres et des politiques salariales adaptées.

IV. Conclusion

L'objectif visé dans cette étude était de savoir à travers les données récoltées à la maison communale de Kalamu si les agents de l'Etat bénéficient des services des usuriers ?

Pour ce faire, nous avons réalisé notre enquête par questionnaire afin de recueillir leurs opinions sur la pratique du prêt usuraire

Après dépouillement des résultats 100 % des enquêtés reconnaissent être dans le prêt usuraire suite à la situation socioéconomique et politique que traversent notre pays. Les fonctionnaires et agents de l'Etat œuvrant dans la maison communale de Kalamu n'approuvent pas la pratique du prêt usuraire mais faute de mieux, ils y demeurent.

Mais il est possible de réduire l'influence des usuriers en créant par exemple, des structures de crédits qui se substitueraient aux usuriers en octroyant des prêts sociaux aux demandeurs.

L'unique façon de décourager l'usurier est de sensibiliser les fonctionnaires et agents de l'Etat victimes de ce fléau à refuser de s'en detter pour payer des dettes déjà ingérable. Il y a lieu d'amener les agents de l'Etat à avoir un plan d'épargne de sorte qu'ils soient, en cas de véritable urgence d'en recourir.

V. Bibliographie

- [1]. Chapus, R. (2001). *Droit administratif général*. Paris : Montchrestien.
- [2]. Charvard, D. (1984). *L'usurateur au XIV^e siècle : Le fléau des campagnes*. Paris : L'Harmattan.
- [3]. Lapiedu, A. (1998). *La propriété de la monnaie : Doctrine de l'usurateur et théorie de l'intérêt*. Paris : L'Harmattan.
- [4]. Mveng, E. (2001). *L'Afrique dans l'Église : Parole d'un croyant*. Paris : L'Harmattan.
- [5]. République Démocratique du Congo. (2016, 15 juillet). *Loi n° 02/013 portant statut des agents de carrière des services publics de l'État*.